



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Arrêté préfectoral n° BCTE 2018/90 du 16 juillet 2018 portant autorisation d'occupation temporaire des propriétés privées pour procéder aux diagnostics d'archéologie préventive nécessaires à la réalisation de l'opération « RN102 – Liaison A75-Brioude » sur les communes de Bournoncle-saint-Pierre et de Lempdes-sur-Allagnon

*Le préfet de la Haute-Loire
Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur,
Chevalier dans l'ordre national du mérite*

- VU le code de justice administrative ;
- VU le code pénal ;
- VU le code de l'environnement ;
- VU la loi du 29 décembre 1892 modifiée relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution de travaux publics, notamment son article 3 ;
- VU la loi 43-374 du 6 juillet 1943 modifiée relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;
- VU le décret du président de la République du 9 août 2017 portant nomination de M. Yves ROUSSET en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU l'arrêté préfectoral n°DIPPAL-B3/009 du 14 janvier 2016 prorogeant l'autorisation de pénétrer sur les propriétés privées en vue des études et des travaux relatifs à l'aménagement de la liaison entre l'autoroute A75 et Brioude par la RN 102 ;
- VU la demande du 10 juillet 2018 de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne - Rhône-Alpes sollicitant l'autorisation d'occuper temporairement des propriétés privées pour procéder à des diagnostics d'archéologie préventive sur les communes de Bournoncle-saint-Pierre et Lempdes-sur-Allagnon ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2018-655 du 6 juin 2018 portant prescription et attribution d'un diagnostic d'archéologie préventive ;
- VU le dossier produit à l'appui de la demande composée des plans parcellaires et des états parcellaires comportant les références cadastrales des parcelles, les superficies concernées et l'identité de leurs propriétaires ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de Haute-Loire ;

ARRETE

Article 1^{er}- Les agents du ministère de la transition écologique et solidaire, ainsi que les personnes ou entreprises placées sous leur autorité, sont autorisés, sous réserve des droits des tiers, à pénétrer dans les propriétés privées ci-annexées, et à les occuper temporairement en vue de l'exécution des travaux préparatoires au projet d'aménagement de la liaison entre l'autoroute A75 et Brioude par la RN 102 sur les communes de Lempdes-sur-Allagnon, Bournoncle-saint-Pierre, Vergongheon, Saint-Géron et Cohade.

L'accès aux différents sites d'intervention se fera par les voies publiques ouvertes à la circulation (routes nationales, routes départementales, voies communales, chemins ruraux), ainsi que par des accès permettant le passage de parcelle à parcelle.

À cet arrêté sont annexés des plans de situation des parcelles occupées et un tableau récapitulatif indiquant les parcelles concernées, le nom des propriétaires, la nature de l'occupation étant des sondages archéologiques à la pelle mécanique.

La durée d'occupation pour chaque sondage est comprise entre 1 et 5 jour(s).

Article 2 - L'occupation temporaire est accordée pour effectuer les opérations suivantes, sur les zones dont les plans parcellaires figurent en annexe du présent arrêté :

- les diagnostics d'archéologie préventive nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de la liaison entre l'autoroute A75 et Brioude par la RN 102
- toutes autres investigations que ces travaux rendraient nécessaires

Article 3 - Les agents mandatés pour effectuer les travaux pénétreront dans les parcelles concernées à partir des voies d'accès existantes ou de parcelles à parcelles.

Article 4 - Chacun des agents mandatés sera muni d'une copie du présent arrêté qu'il sera tenu de présenter à toute réquisition.

L'introduction de ces agents n'aura lieu qu'après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi susvisée du 29 décembre 1892, ci-après détaillées :

- * notification du présent arrêté avec copie du plan annexé aux propriétaires, ou aux fermiers, locataires, gardiens, régisseurs en vertu de l'article 4 de ladite loi
- * à défaut de convention amiable, conformément aux articles 5 à 7 de ladite loi :
 - notification par le bénéficiaire ou son délégué, aux propriétaires, par lettre recommandée, indiquant le jour et l'heure où il compte se rendre sur les lieux ou se faire représenter et les invitant à s'y trouver ou s'y faire représenter pour procéder contradictoirement à la constatation des lieux
 - information écrite du maire, par le bénéficiaire, de la notification faite au propriétaire
 - signature contradictoire du procès verbal de constatation de l'état des lieux, éventuellement par le représentant du propriétaire qui devra avoir été désigné par le maire si ledit propriétaire ne s'est pas présenté ou fait représenter aux opérations, ou dépôt du procès verbal par l'expert désigné, sur demande du bénéficiaire, par le tribunal administratif en cas de refus de signer le procès verbal par le propriétaire ou son représentant ou en cas de désaccord sur l'état des lieux

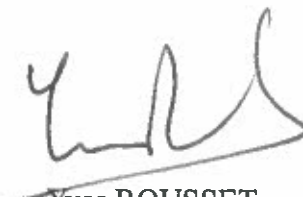
Article 5 - La présente autorisation d'occupation temporaire nécessaire à l'exécution des travaux publics projetés, détaillés à l'article 2, est ordonnée pour une période de cinq ans qui court à compter de sa publication. L'autorisation sera périmée de plein droit si elle n'est pas suivie d'effet dans les six mois à compter de cette date.

Article 6 - Les indemnités qui pourraient être dues pour dommages causés aux propriétés sont à la charge de l'État - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne - Rhône-Alpes. À défaut d'entente amiable, elles seront réglées par le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Article 7 - Cette décision est susceptible de recours contentieux auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux propriétaires.

Article 8 - Le secrétaire général de la préfecture de Haute-Loire, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, les agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, et toutes autres personnes auxquelles la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement aura délégué ses droits, les maires de Bournoncle-saint-Pierre et Lempdes-sur-Allagnon, le commandant du groupement de gendarmerie de Haute-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Au Puy en Velay, le 16 juillet 2018



Yves ROUSSET

e SIKC

Echangeur de Lempdes-sur-Allagnon

PI-1

Lempdes-sur-Allagnon

RN102 actuelle

Ligne SNCF

Vergongheon

A75

ng

OH-2

OH-4

OH-6

Viaduc de la Leuge

Echangeur d'Arvant

PI-8

Bourgnon-Saint-Pierre

PS-9

PS-10

OH-11

PS-12

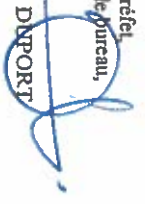
Echangeur de Cohade

ng

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ à l'arrêté n° BCTE 2018/90 du 16 juillet 2018

Pour le préfet
Le chef de bureau,

Philippe DUPORT



AI

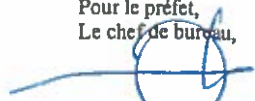
CC

Communes	Section	Numéro	Surface	Propriétaires (*)
Bourmoncle-Saint-Pierre	AE	DPR1	1 712	Sans objet (Domaine public)
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	125	1 868	Mme DA COSTA Françoise-Mr CURABET Jean Marc
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	60	1 710	Mme BARD Marthe-Mr TIVEYRAT Marcel Gilbert
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	61	4 148	Mme BARD Marthe-Mr TIVEYRAT Marcel Gilbert
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	65	70	Association Foncière
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	DPR2	69	Sans objet (Domaine public)
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	DPR4	981	Sans objet (Domaine public)
Bourmoncle-Saint-Pierre	AE	0047	399	Commune DE BOURNONCLE SAINT-PIERRE
Bourmoncle-Saint-Pierre	AE	0238	2 698	SNCF Mobilités
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0025	321	Mr CHARBONNIER Pascal Alfred
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0026	2 338	Mme PASSEPONT Bernadette Christiane née ALBARET
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0036	1 256	ASSOCIATION FONCIERE DE BOURNONCLE SAINT-PIERRE
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0037	6 112	Mme GINHAC Marie Odette Josephine Mr MARTIN Paul
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0082	6565	Mme BARD Marthe-Mr TIVEYRAT Marcel Gilbert
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0088	2262	Mr VIRAT Raymond Etienne
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0089	4 039	Mme DA COSTA Françoise
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0090	7 083	Mme RUFFAUT Janine née LEOTOING
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0091	2 192	ASSOCIATION FONCIERE DE BOURNONCLE SAINT-PIERRE
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0092	4 101	Mr LACOSTE Guy Alain Jackie
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0093	1 725	Mr ROCHE Damien
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0111	1925	SNCF Mobilités
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0126	85	Mme BARD Marthe-Mr TIVEYRAT Marcel Gilbert
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0127	51	Mme RUFFAUT Janine née LEOTOING
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0128	19	Mme DA COSTA Françoise-Mr CURABET Jean Marc
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0129	958	Mr CURABET Jean Marc
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0130	3 324	Mr BOURNY Claude Georges Pierre
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0131	2 148	Mme BARD Marthe-Mr TIVEYRAT Marcel Gilbert
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0132	497	Mr ROCHE Bernard
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0133	1 436	Mr LACOSTE Guy Alain Jackie
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0134	1 389	Mr BOURNY Claude Georges Pierre
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0135	2 470	Mr DAUDET Roger
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0136	1 063	Mme LACOSTE Marie Josée Marguerite Renée-Mr LACOSTE Guy Alain Jackie
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0137	1 152	Mme COURTET Nicole Georgette née AURIER-Mme HOSTIER Catherine Annie née COURTET-Mr COURTET Denis Irénée-Mme NURIT Sylvie Françoise née COURTET
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0138	1 118	Mr MARTIN VITAL
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0139	989	Mr LACOSTE Guy Alain Jackie
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0140	2 309	Mr MÀLIGE Eric Philippe
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0141	1 052	Mme PRINCIVALLE Agnès Suzanne Clotilde née JACOB-Mme VENTRE Claire Muriel Barbara née JACOB-Mr JACOB Louis Bernard-Mr MAZAUDIER Alexandre Maurice-Mme MAZAUDIER Laure Valérie-Mme MAJOUREL Solange Blanche Geneviève née MAZAUDIER-Mme MAZAUDIER Clara Sue née ZERILLO
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0142	1 092	Mme PRINCIVALLE Agnès Suzanne Clotilde née JACOB-Mme VENTRE Claire Muriel Barbara née JACOB-Mr JACOB Louis Bernard-Mr MAZAUDIER Alexandre Maurice-Mme MAZAUDIER Laure Valérie-Mme MAJOUREL Solange Blanche Geneviève née MAZAUDIER-Mme MAZAUDIER Clara Sue née ZERILLO
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0143	1 472	ÉTAT Service des Domaines
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0144	439	ÉTAT Service des Domaines
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0145	4	M. LACOSTE
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0147	80	Mr BOURNY Claude Georges Pierre
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0148	800	Mr ROCHE Bernard
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0150	24	Mr DAUDET Roger
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0151	53	Mme RUFFAUT Janine née LEOTOING
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0152	113	Mme BARD Marthe-Mr TIVEYRAT Marcel Gilbert
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0157	1451	BOURNY/CLAUDE GEORGES PIERRE
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0158	3413	BOURNY/CLAUDE GEORGES PIERRE
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0159	8150	BOURNY/CLAUDE GEORGES PIERRE
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0172	641	ÉTAT Service des Domaines
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZA	0173	180	ÉTAT Service des Domaines
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZB	0038	520	Mr CHAZELLE Bernard Eugène
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZB	0041	1594	Mr COUDERT Guy Albert Antoine
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZB	0042	205	Mr COUDERT Guy Albert Antoine
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZB	0043	145	Mr THONAT Serge Dominique
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZC	DPR3	150	Sans objet (Domaine public)
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZC	0115	2 549	Mr MAZEL Jean André-Mme MAZEL Marie née MEYRONEINC
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZC	0116	7 634	Mme DE LA ROCHETTE Maryse Daniele née BAILLE-Mme NGUYEN-VAN Florence Geneviève France née DE LA ROCHETTE-Mme DE LA ROCHETTE Hélène Claudine Angele-Mme IMBERT Nathalie Marie Daniele née DE LA ROCHETTE-Mr DE LA ROCHETTE Roger Marie Félicien
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZC	0117	2 936	Mme DE LA ROCHETTE Maryse Daniele née BAILLE-Mme NGUYEN-VAN Florence Geneviève France née DE LA ROCHETTE-Mme DE LA ROCHETTE Hélène Claudine Angele-Mme IMBERT Nathalie Marie Daniele née DE LA ROCHETTE-Mr DE LA ROCHETTE Roger Marie Félicien
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZC	0118	2 752	Mme BRUMERELLE Ginetta Angele Juliette
Bourmoncle-Saint-Pierre	ZC	0119	400	Mr BONNAFOUX Jean
Lempdes-sur-Allagnon	AK	0001	1 659	ÉTAT Service des Domaines

Lempdes-sur-Allagnon	AK	'0002(*)	5 982	Indivision LERAY En cours d'acquisition par l'Etat
Lempdes-sur-Allagnon	AK	0003	751	ETAT Service des Domaines
Lempdes-sur-Allagnon	AK	'0004(*)	3 333	JOURNET (DA 912m) Parcelles ETAT AK54 et AK 55
Lempdes-sur-Allagnon	AK	'0005(*)	630	Commune de LEMPDES (DA 913h) Parcelles ETAT AK57 et AK 58
Lempdes-sur-Allagnon	AK	'0006(*)	1 856	Mme DEBERLE Elodie (DA 914d) Parcelle ETAT AK 60
Lempdes-sur-Allagnon	AK	'0007(*)	782	M. BARD Christian (DA 915z) Parcelle ETAT AK 62
Lempdes-sur-Allagnon	AK	'0008(*)	705	Mme GARDE Claude (DA 916w) Parcelle ETAT AK 64
Lempdes-sur-Allagnon	AK	'0009(*)	522	Mme DEBERLE Elodie (DA 917i) Parcelle ETAT AK 66
Lempdes-sur-Allagnon	AK	'0010(*)	878	M.DELMAS Alain (DA 887f) Parcelle ETAT AK 52 achetée via SAFER
Lempdes-sur-Allagnon	ZC	0034	1 198	M.et Mme PROMEYRAT
Lempdes-sur-Allagnon	ZC	0035	649	Indivision BARD
Lempdes-sur-Allagnon	ZC	0085	110	Bard Christian
Lempdes-sur-Allagnon	ZC	'0257(*)	2 454	Mme BOREL Marthe (DA 928*) Parcelle ETAT ZC 355
Lempdes-sur-Allagnon	ZC	'0258(*)	3 038	M. BONIOL Jean-Marc (DA 929d) Parcelle ETAT ZC 357
Lempdes-sur-Allagnon	ZC	'0281(*)	2 533	M. CHALCHAT Jean-Claude (DA 938y) Parcelle ETAT ZC 362
Lempdes-sur-Allagnon	ZC	'0282(*)	788	M. BLANC François (DA 927j) Parcelle ETAT ZC 354
Lempdes-sur-Allagnon	ZC	'0285(*)	705	Indivision BLANQUET (DA 933v) Parcelle ETAT ZC 360
Lempdes-sur-Allagnon	ZC	0268	165	ETAT Service des Domaines
Lempdes-sur-Allagnon	ZC	0305	89	IMBERDIS/AUGUSTIN
Lempdes-sur-Allagnon	ZC	0308	137	IMBERDIS/AUGUSTIN
Lempdes-sur-Allagnon	ZC	0308	289	Bard Christian
Lempdes-sur-Allagnon	ZC	0309	280	Bard Christian
Lempdes-sur-Allagnon	ZC	0310	93	GOLLIARD/MONIQUE BERNADETTE
Lempdes-sur-Allagnon	ZC	'0345 (*)	842	Mme LAFFRAY Josette (DA 941X) Parcelle ETAT ZC 364
Lempdes-sur-Allagnon	ZC	0347	2 163	TEYRAS/ANNE MARIE
Lempdes-sur-Allagnon	ZC	0349	6 315	Mme BERARD Sylvie
Lempdes-sur-Allagnon	ZE	0032	1 952	GRAS/RENE
Lempdes-sur-Allagnon	ZE	0124	698	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT
Lempdes-sur-Allagnon	ZE	0125	66	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT
Lempdes-sur-Allagnon	ZE	0131	638	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT
Lempdes-sur-Allagnon	ZE	0132	127	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT
Lempdes-sur-Allagnon	ZE	0134	4 630	ETAT Service des Domaines
Lempdes-sur-Allagnon	ZE	0135	172	ETAT Service des Domaines
Lempdes-sur-Allagnon	ZE	0136	1 110	ETAT Service des Domaines
Lempdes-sur-Allagnon	ZE	0137	450	ETAT Service des Domaines
Lempdes-sur-Allagnon	ZE	0140	11 530	VIDAL/LOUIS EUGENE
Lempdes-sur-Allagnon	ZE	'0141 (*)	395	M. VIDAL Louis (DA 931d) Parcelle ETAT ZE 178
Lempdes-sur-Allagnon	ZE	0143	654	ETAT Service des Domaines
Lempdes-sur-Allagnon	ZE	0144	89	VIDAL/LOUIS EUGENE
Lempdes-sur-Allagnon	ZE	0146	3 828	ETAT Service des Domaines
Lempdes-sur-Allagnon	ZE	0147	609	THONAT/ODETTE HUGUETTE FERMANDE
Lempdes-sur-Allagnon	ZE	0150	347	ETAT Service des Domaines
Lempdes-sur-Allagnon	ZE	0152	1 752	ETAT Service des Domaines
Lempdes-sur-Allagnon	ZE	0153	1 095	ETAT Service des Domaines
Lempdes-sur-Allagnon	ZE	0155	7 494	ETAT Service des Domaines
Lempdes-sur-Allagnon	ZE	0156	1 190	THONAT/ODETTE HUGUETTE FERMANDE
Lempdes-sur-Allagnon	ZE	0157	2 201	ETAT Service des Domaines
Lempdes-sur-Allagnon	ZE	0158	918	VARENNE/MICHELLE NOELLE
Lempdes-sur-Allagnon	ZH	0290	144	ETAT Service des Domaines
Lempdes-sur-Allagnon	ZH	0317	3 622	ETAT Service des Domaines
Lempdes-sur-Allagnon	ZH	0334	1 904	SNCF Mobilités
Lempdes-sur-Allagnon	ZH	0336	1 728	ETAT Service des Domaines
Lempdes-sur-Allagnon	ZH	0338	1 469	ETAT Service des Domaines
Lempdes-sur-Allagnon	ZH	0341	1 498	ETAT Service des Domaines
Lempdes-sur-Allagnon	ZH	0344	8 983	ETAT Service des Domaines
Lempdes-sur-Allagnon	ZH	0345	1 081	ETAT Service des Domaines
Lempdes-sur-Allagnon	ZH	0347	1 409	ETAT Service des Domaines
Lempdes-sur-Allagnon	ZH	0348	168	THONAT/SERGE DOMINIQUE
Lempdes-sur-Allagnon	ZH	0350	4 619	ETAT Service des Domaines
Lempdes-sur-Allagnon	ZH	0351	610	THONAT/SERGE DOMINIQUE
Lempdes-sur-Allagnon	ZH	0353	9 444	ETAT Service des Domaines
Lempdes-sur-Allagnon	ZH	0354	2 007	THONAT/SERGE DOMINIQUE
Lempdes-sur-Allagnon	ZH	0355	278	ETAT Service des Domaines
Lempdes-sur-Allagnon	ZH	0356	97	VARENNE/ALAIN GERMAIN
Lempdes-sur-Allagnon	ZH	0359	9 707	ETAT Service des Domaines
Lempdes-sur-Allagnon	ZH	0360	1 495	VARENNE/ALAIN GERMAIN
Lempdes-sur-Allagnon	ZH	0361	356	VARENNE/ALAIN GERMAIN
Lempdes-sur-Allagnon	ZH	0363	1 239	ETAT Service des Domaines
Lempdes-sur-Allagnon	ZH	0365	2 357	ETAT Service des Domaines
Lempdes-sur-Allagnon	ZH	0367	908	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT
Lempdes-sur-Allagnon	ZH	339	18	THONAT/SERGE DOMINIQUE
Lempdes-sur-Allagnon	ZH	342	83	THONAT/SERGE DOMINIQUE
Total			246 254	

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ à l'arrêté n° BCTE 2018/90 du 16 juillet 2018

Pour le préfet,
Le chef de bureau,


Philippe DUPORT